



AUTORISATION DE SORTIR SEUL(E) DE LA STRUCTURE D'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

IMPORTANT :

Cette autorisation est réservée aux enfants à partir de leur entrée au CP.

Pour des raisons de sécurité, nous n'autorisons pas les enfants fréquentant l'école maternelle à quitter la structure d'accueil périscolaire sans la présence d'un adulte.

Je soussigné(e) Madame/Monsieur _____ responsable
légal de l'enfant _____ fréquentant la
structure d'accueil périscolaire de l'école de NIEDERMORSCHWIHR, **autorise** mon
enfant à quitter la structure d'accueil périscolaire par ses propres moyens aux horaires
suivants :

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi

☐ : Autorisation valable pour la durée de l'année scolaire 2022-2023

Ou (* cocher la case correspondante)

☐ : Autorisation valable du _____ au _____

Je reconnais avoir été informé (e) que dès que mon enfant aura quitté l'enceinte des locaux de la structure d'accueil périscolaire, il ne sera plus sous la responsabilité juridique de la Commune de Niedermorschwihr et qu'il retombera sous mon entière responsabilité.

A _____ le _____

Signature du responsable légal :